

UNION DES TRAVAILLEURS DE MAURITANIE (UTM)
CONFEDERATION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE MAURITANIE (CGTM)
CONFEDERATION LIBRE DES TRAVAILLEURS DE MAURITANIE (CLTM)
UNION DES SYNDICATS LIBRES DE MAURITANIE (USLM)
UNION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE MAURITANIE (UNTM)
CONFEDERATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE MAURITANIE (CNTM)
UNION SYNDICALE DES TRAVAILLEURS DE MAURITANIE (USTM)
UNION GENERALE DES TRAVAILLEURS DE MAURITANIE (UGTM)
UNION LIBRE DES TRAVAILLEURS DE MAURITANIE (ULTM)

DECLARATION

Les Centrales syndicales nationales de travailleurs ont appris avec une grande amertume et une déception certaine, le putsch militaire intervenu dans notre pays en ce début de matinée de la journée du mercredi 06 août 2008.

Ce coup d'Etat qui a occasionné la destitution du Président de la République, légalement et constitutionnellement élu par le peuple mauritanien, constitue un grand recul de la démocratie en Mauritanie dont l'exemple était admiré en Afrique et dans le Monde Arabe.

Les Centrales syndicales nationales de travailleurs, fidèles aux principes démocratiques fondamentaux de libre choix pour l'exercice du pouvoir par le peuple, condamnent avec énergie cette forme de prise de pouvoir par la force et dénoncent cette usurpation du pouvoir d'une manière brutale en violation de la Constitution.

Les Centrales syndicales nationales de travailleurs exigent, à cet effet, de toutes leurs forces, à un rétablissement de la légalité constitutionnelle à travers la remise au pouvoir des institutions légalement élues, en premier lieu, le Président de la République.

Nous appelons l'Armée à rester dans le cadre de son rôle républicain de défense de l'intégrité nationale au service de la légalité constitutionnelle.

Les Centrales syndicales nationales de travailleurs lancent un appel aux organisations syndicales internationales ainsi qu'aux amis de la Mauritanie, afin qu'ils nous aident à rétablir la légalité constitutionnelle par le respect et le rétablissement de l'institution présidentielle démocratiquement élue.

Nouakchott, le 07 août 2008.

Les Centrales syndicales signataires

UTM
CLTM

CGTM
USLM

UNTM
ULTM

UGTM

CNTM

USTM